

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVIL – JUSTICE - SOLIDARITE

**DECRET N° 010 /PRG/SGG/08
PORTANT NOMINATION D'UN AMBASSADEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Loi Fondamentale ;

Vu le Décret N° D/2007/004/PRG/SGG du 31 Janvier 2007 portant attributions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu les Décrets N°D/2007/012/PRG/SGG du 26 Février 2007 nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2007/015/PRG/SGG du 14 Mars 2007, portant restructuration du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2007/017/PRG/SGG du 28 Mars 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Monsieur Frédéric BANGOURA, précédemment Conseiller chargé des Affaires Financières et Consulaires à l'Ambassade de la République de Guinée au Canada est nommé **Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République de Guinée au Ghana.**

Article 2 : le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 14 AVRIL

2008


GENERAL LANSANA CONTE